

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1130**10 novembre 2004****SOMMAIRE**

| | | | |
|---|-------|--|-------|
| Accurate Software S.A., Windhof | 54239 | European Business Activities S.A., Luxembourg.. | 54236 |
| Adalca S.A., Luxembourg | 54236 | European Business Activities S.A., Luxembourg.. | 54237 |
| Agoranet Holding S.A., Luxembourg..... | 54227 | European Partners S.A., Luxembourg..... | 54234 |
| Amad Holding S.A., Luxembourg | 54201 | European Radial Tyre Market Development Cor- poration, S.à r.l., Luxembourg | 54209 |
| (D')Amico International S.A., Luxembourg | 54213 | Gangolf, S.à r.l., Luxembourg | 54229 |
| Analytical Bioventures S.C.A., Luxembourg..... | 54237 | Gemardi S.A., Luxembourg | 54194 |
| Aoyama S.A., Luxembourg..... | 54228 | Gemma Trans, S.à r.l., Luxembourg | 54228 |
| AV Engineering S.A., Luxembourg | 54216 | Geomap Benelux, S.à r.l., Luxembourg..... | 54235 |
| Beattton Holdings, S.à r.l., Luxembourg..... | 54235 | H.V.H. Finance S.A.H., Luxembourg | 54237 |
| Belron S.A., Luxembourg | 54217 | Helkin International Holding S.A., Luxembourg.. | 54235 |
| Belron S.A., Luxembourg | 54227 | Helkin International Holding S.A., Luxembourg.. | 54236 |
| Bristol-Myers Squibb Luxembourg, S.à r.l., Lu- xembourg..... | 54231 | Hôtel Simon S.A., Grevenmacher | 54230 |
| Brixston S.A., Luxembourg..... | 54201 | IAM Holding, S.à r.l., Luxembourg | 54240 |
| Brixston S.A., Luxembourg..... | 54201 | Infotechnique S.A., Howald..... | 54233 |
| (The) Carlyle Group (Luxembourg) JV S.C.A., Lu- xembourg..... | 54202 | International Hotel Licensing Company, S.à r.l., Luxembourg..... | 54202 |
| (The) Carlyle Group (Luxembourg) JV S.C.A., Lu- xembourg..... | 54202 | International Telecom, S.à r.l., Luxembourg..... | 54234 |
| Carnel S.A., Luxembourg | 54228 | Invista North America, S.à r.l., Luxembourg..... | 54238 |
| Carnel S.A., Luxembourg | 54228 | J.A.C. Store, S.à r.l., Grevenmacher..... | 54216 |
| CEP II Top Luxco, S.à r.l., Luxembourg | 54213 | Jarvis Financial S.A., Luxembourg | 54233 |
| CEP II Top Luxco, S.à r.l., Luxembourg | 54213 | Jarvis Financial S.A., Luxembourg | 54233 |
| Charisma S.A., Luxembourg..... | 54194 | Jarvis Financial S.A., Luxembourg | 54233 |
| CMPi Holdings B.V., S.à r.l., Luxembourg..... | 54194 | JDP Lux S.A., Luxembourg | 54229 |
| Coge S.A. Holding, Luxembourg | 54238 | JDP Lux S.A., Luxembourg | 54229 |
| Compagnie Privée Commerciale Internationale S.A., Luxembourg | 54230 | Kirchberg Handels GmbH, Luxembourg | 54238 |
| Compagnie Privée Commerciale Internationale S.A., Luxembourg | 54230 | Lux-Euro-Trade, S.à r.l., Belvaux | 54195 |
| Compagnie Privée Commerciale Internationale S.A., Luxembourg | 54237 | Mandelo S.A., Luxembourg..... | 54232 |
| Comprolin Invest S.A., Luxembourg | 54195 | MassMutual Europe S.A., Luxembourg | 54238 |
| Comprolin Invest S.A., Luxembourg | 54195 | Medosa, S.à r.l., Luxembourg | 54214 |
| Comprolin Invest S.A., Luxembourg | 54195 | Merc-Invest S.A., Luxembourg | 54239 |
| Curlyns S.A., Luxembourg | 54216 | Merlo S.A., Luxembourg | 54200 |
| Dalia Invest S.A., Esch-sur-Alzette..... | 54240 | Metro International Luxembourg Holding S.A., Luxembourg..... | 54202 |
| Drayton S.A., Luxembourg..... | 54235 | Mobicom Holding S.A., Luxembourg..... | 54234 |
| Elitek S.A., Luxembourg | 54232 | Monterey Capital I, S.à r.l., Luxembourg..... | 54216 |
| Eurocontinental Corporation Holding S.A..... | 54239 | Ob One S.A., Luxembourg | 54196 |
| | | Penelope Investments S.A., Luxembourg | 54230 |
| | | Premiair S.A., Luxembourg..... | 54209 |
| | | Prodex Consulting International, S.à r.l., Luxem- | |

| | | | |
|---|-------|--|-------|
| bourg | 54232 | Temtrade S.A., Luxembourg | 54229 |
| Prodex Consulting International, S.à r.l., Luxembourg | 54232 | Thema Production S.A., Contern | 54234 |
| Rentco S.A., Luxembourg | 54234 | Thomson International S.A., Luxembourg | 54240 |
| SGCE Investment Holding II, S.à r.l., Luxembourg | 54203 | Tribeca Investment Holding S.A., Luxembourg | 54236 |
| Shipping & Industry S.A., Luxembourg | 54200 | Uni-Global, Sicav, Luxembourg | 54239 |
| Shipping & Industry S.A., Luxembourg | 54200 | Weisgerber & Cie, Senningerberg | 54199 |
| State Street Bank Luxembourg S.A., Luxembourg | 54231 | Weisgerber & Cie, Senningerberg | 54200 |
| | | Winexcellence Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg | 54194 |

CHARISMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 67.890.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2004, réf. LSO-AU00675, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(072711.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

WINEXCELLENCE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (liquidée).

Siège social: L-2444 Luxembourg, 50, rue des Romains.
R. C. Luxembourg B 79.283.

DISSOLUTION

Il résulte de l'Assemblée générale du 19 décembre 2003 que:

- L'assemblée prononce la clôture de la liquidation;
- L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au siège social de l'associé unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00628. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072769.3/1026/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

CMPi HOLDINGS B.V., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: NL-Amsterdam.
Principal établissement: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 97.938.

Les statuts coordonnés ont été déposés au Registre de Commerce des Sociétés et Associations en date du 6 septembre 2004.

Signature.

(072658.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

GEMARDI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 47.211.

Les personnes suivantes sont nommées membres du conseil d'administration:

- Messieurs lic.iur. Walter Ehrbar, lic.iur & oec. Rudolf Ehrbar et M^e Jacques Loesch pour un mandat qui se terminera à l'issue de l'assemblée générale de 2005.

PricewaterhouseCoopers Luxembourg est nommé commissaire pour un mandat qui se terminera à l'issue de l'assemblée générale de 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GEMARDI S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2004, réf. LSO-AS05127. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072827.3/267/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

COMPROLIN INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 41.859.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00517, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004. Signature.
(072459.3/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

COMPROLIN INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 41.859.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00521, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004. Signature.
(072457.3/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

COMPROLIN INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 41.859.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 29 janvier 2004

Quatrième résolution

L'Assemblée constate à la lecture des comptes annuels 2001 de la Société que le montant des pertes reportées, y compris la perte de l'exercice au 31 décembre 2001, s'élève à EUR 92.859,02 et excède par conséquent 75 % du capital social.

L'Assemblée constate à la lecture des comptes annuels 2002 de la Société que le montant des pertes reportées, y compris la perte de l'exercice au 31 décembre 2002, s'élève à EUR 93.216,68 et excède par conséquent 75 % du capital social.

Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'Assemblée décide de continuer les activités de la Société et de ne pas dissoudre celle-ci.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00510. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072461.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

LUX-EURO-TRADE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-4461 Belvaux, 45, rue de Hussigny.
R. C. Luxembourg B 60.175.

Extrait du rapport de gestion aux associés sur les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2002

Les associés, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du gérant en date du 24 juin 2004, ont pris les résolutions suivantes:

Les comptes clôturés au 31 décembre 2002 ainsi que l'affectation du résultat ont été approuvés;

Le résultat de l'exercice au 31 décembre 2002 est affecté de la manière suivante:

- Résultats reportés (perte): EUR - 11.481,61

Décharge est donnée au gérant pour l'exécution de son mandat jusqu'au 31 décembre 2002.

L'activité de la société est maintenue malgré la perte dépassant les trois quarts du capital social.

Pour réquisition et publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

LUX-EURO-Trade, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00239. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072564.2//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

OB ONE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 102.639.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-quatre août.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1.- La société MIDWAY HOLDINGS LIMITED, avec siège social à P.O. Box 8320, Panama 7, République de Panama, inscrite sous le numéro 207720/23367/181 au General Directorate of the Public Registry à Panama,

2.- La société LIBOURNE COMPANY LTD, avec siège social à Abbot Building, Main Street, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), inscrite sous le numéro 68975,

Toutes deux représentées par Madame Yamina Benallal, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privée données à Luxembourg, le 11 août 2004,

Lesdites procurations, après avoir été paraphées ne varietur par la mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Laquelle comparante, es-qualités qu'elle agit a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif entre les prénommées d'une société anonyme et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de OB ONE S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations ou de billets.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son projet.

Titre II. Capital, actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en dix (10) actions d'une valeur nominale de trois mille cent euros (3.100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Art. 6. Entre actionnaires, les cessions d'actions sont libres.

Sauf en cas de liquidation de communauté de biens entre époux ou de cession, soit à un conjoint, soit à un ascendant ou à un descendant, la cession d'actions à une personne qui n'est pas un actionnaire est soumise à l'agrément du conseil d'administration et au droit de préemption des autres actionnaires. Ces droits s'exercent selon la procédure décrite ci-après.

L'actionnaire qui souhaite céder tout ou partie de ses actions doit en aviser le conseil d'administration par lettre recommandée en indiquant dans un avis de cession le nombre et les numéros des actions dont la cession est envisagée, de même que les nom, prénom, profession et adresse du ou des cessionnaires proposés.

Dans les huit (8) jours de la réception de l'avis de cession par le conseil d'administration, ce dernier doit prendre position.

Si le conseil d'administration donne son agrément, la cession peut avoir lieu librement.

Si le conseil d'administration refuse son agrément, un tel refus n'ayant pas besoin d'être motivé, ou si le conseil d'administration ne prend pas position endéans le délai imparti, l'avis de cession est communiqué aux autres actionnaires par lettre recommandée.

Les autres actionnaires disposent alors d'un droit de préemption sur les actions faisant l'objet de l'avis de cession. Le droit de préemption porte sur tout ou partie de ces actions. Il s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer le conseil d'administration par un avis d'exercice transmis par lettre recommandée endéans les quinze (15) jours de la réception de la communication du conseil d'administration, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption. Si aucun actionnaire n'a avisé le conseil d'administration dans le délai imparti, le conseil d'administration informera l'actionnaire cédant ainsi que le ou les cessionnaires proposés du fait que la cession d'actions envisagée par l'actionnaire cédant peut avoir lieu.

Le conseil d'administration vérifiera la régularité formelle de la cession d'actions et sa conformité aux présents statuts puis procédera à l'inscription du transfert dans le registre des actions. Le non-exercice total ou partiel par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres. Dans ce cas la règle de proportionnalité telle que prévue ci-avant sera écartée au profit de celui ou ceux des actionnaires restants.

Le dividende de l'exercice en cours et les bénéfices antérieurs sont répartis pro rata temporis entre le cédant et le cessionnaire à compter de la date de la cession.

Titre III.- Administration.

Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 8. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé, avec l'approbation du commissaire, à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 10. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 11 des statuts.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 12. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans. Ils restent en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs.

Les commissaires sortants sont rééligibles.

Titre V.- Assemblée générale.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le premier mardi du mois d'octobre à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales peuvent être tenues aux endroits désignés dans les convocations.

Art. 15. Chaque action donne droit à une voix, sauf les limitations prévues par la loi. Tout actionnaire peut se faire représenter par un porteur de procuration. Cette procuration peut être donnée par écrit, par câble, par télécopie ou par voie télégraphique.

Le conseil d'administration détermine toutes autres conditions requises pour prendre part à une assemblée générale des actionnaires.

Le décès, l'incapacité ou la faillite de l'un des actionnaires, n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'actionnaire décédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices.

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} juillet et finit le 30 juin de l'année suivante.

Art. 17. L'excédant favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice. Il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation.

Art. 18. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales.

Art. 19. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 30 juin 2005.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2005.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, représentés comme dit ci-avant, déclarent souscrire le capital comme suit:

| | |
|---|----|
| 1.- La société MIDWAY HOLDINGS LIMITED INC., préqualifiée, cinq actions | 5 |
| 2.- La société LIBOURNE COMPANY LIMITED, préqualifiée, cinq actions | 5 |
| Total: Dix actions | 10 |

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ 1.500,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire.

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentés comme il est dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2. Sont nommés administrateurs:

- La société IBS & PARTNERS, avec siège social à L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont, RCS Luxembourg B N° 35.973,

- Monsieur Bernard Zimmer, administrateur de sociétés, demeurant à Leudelange, né à Kinshasa, le 25 octobre 1952,

- La société GOUDSMIT & TANG, avec siège social à L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont, RCS Luxembourg B N° 41 819,

3. Est appelée au fonctions de commissaire aux comptes: la société à responsabilité limitée BEFAC FIDUCIAIRE LUXEMBOURG, établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont, RCS Luxembourg B 45066.

4. Le siège social de la société est établi à L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

5. L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à toute autre personne désignée par le conseil d'administration.

Dont acte fait et passé à Luxembourg-Eich, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, préqualifié, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Y. Benallal, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, vol. 144S, fol. 94, case 5. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 1^{er} septembre 2004.

P. Decker.

(072429.3/206/181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

WEISGERBER & Cie, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1259 Senningerberg, 2A, Zone Industrielle Breedewues.

R. C. Luxembourg B 23.775.

L'an deux mille quatre, le six août,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée WEISGERBER & Cie, ayant son siège social à L-2168 Luxembourg, 119, rue de Muhlenbach, constituée suivant acte reçu par le notaire Marc Elter, alors de résidence à Luxembourg, en date du 21 janvier 1986, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 81 du 2 avril 1986, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire Elter, en date du 9 avril 1987, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 211 du 29 juillet 1987, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire Elter, en date du 12 avril 1989, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 237 du 29 août 1989, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 21 décembre 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 164 du 10 avril 1995, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 19 janvier 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 176 du 9 avril 1996, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 15 décembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 194 du 31 mars 1998, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 11 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 142 du 5 mars 1999, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 21 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 165 du 23 février 2000, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 23.775, au capital social de cent six mille deux cent cinquante euros (EUR 106.250,-), représenté par huit cent cinquante (850) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées.

L'assemblée est composée de:

1.- Monsieur André Weisgerber, maître-serrurier, demeurant à L-6955 Rodenbourg, 50, rue de Wormeldange, propriétaire de quatre-vingt-six (86) parts sociales,

2.- Monsieur Pierre Weisgerber, maître-serrurier, demeurant à L-8140 Bridel, 9, rue de Luxembourg, propriétaire de sept cent soixante-quatre (764) parts sociales,

tous les deux ici représentés par Monsieur Franco Polidori, conseil fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

en vertu de procurations sous seing privé, datées du 13 juillet 2004,

lesquelles procurations, paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesdits comparants, représentés comme indiqué ci-avant, déclarent être les seuls associés de ladite société, se considérer comme dûment convoqués, avoir connaissance de l'ordre du jour et avoir unanimement pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés constatent qu'en date du 9 juillet 2004, Monsieur Raymond Weisgerber, maître-serrurier, demeurant à L-7217 Bérelange, 116, rue de Bridel, a cédé à Monsieur Pierre Weisgerber, prénommé, les trois cent quatre-vingt-deux (382) parts sociales qu'il détenait dans la société WEISGERBER & Cie pour le prix de quarante-sept mille sept cent cinquante euros (EUR 47.750,-), ce qui a été dûment accepté par le gérant.

Dès lors, le premier alinéa de l'article quatre des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 4 (premier alinéa).** Le capital social est fixé à la somme de cent six mille deux cent cinquante euros (EUR 106.250,-), représenté par huit cent cinquante (850) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur André Weisgerber, maître-serrurier, demeurant à L-6955 Rodenbourg, 50, rue de Wormeldange, quatre-vingt-six parts sociales 86

2.- Monsieur Pierre Weisgerber, maître-serrurier, demeurant à L-8140 Bridel, 9, rue de Luxembourg, sept cent soixante-quatre parts sociales 764

Total: huit cent cinquante parts sociales 850»

Deuxième résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société au 2A, Zone Industrielle Breedewues, à L-1259 Senningerberg, et de modifier, par conséquent, la première phrase du deuxième alinéa de l'article premier des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er} (deuxième alinéa, première phrase).** Le siège social se trouve à Senningerberg.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant des comparants, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Polidori, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2004, vol. 144S, fol. 77, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2004.

E. Schlesser.

(071531.3/227/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

WEISGERBER & Cie, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1259 Senningerberg, 2A, Zone Industrielle Breedewues.
R. C. Luxembourg B 23.775.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2004.

E. Schlesser.

(071532.3/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

MERLO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 19.235.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2004, réf. LSO-AT05085, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(072376.3/657/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

SHIPPING & INDUSTRY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 36.086.

Le bilan au 31 décembre 2003 et les documents y relatifs, enregistrés à Luxembourg, le 31 août 2004, réf. LSO-AT06702, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Signature.

(072570.3/317/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

SHIPPING & INDUSTRY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 36.086.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 31 août 2004 que:

- Ont été réélus aux fonctions d'Administrateurs de la société:

Maître Philippe Morales, avocat, demeurant à Luxembourg,

Maître Marianne Goebel, avocat, demeurant à Luxembourg,

Maître Charles Duro, avocat, demeurant à Luxembourg.

- A été réélue aux fonctions de Commissaire aux comptes:

LUX-AUDIT S.A., avec siège social au 57, rue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2004, réf. LSO-AT06700. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072573.3/317/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

BRIXSTON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 78.352.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire, réunie en date du 26 août 2004 pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

4. Le siège social est transféré du 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg;

5. L'assemblée prend acte de la démission des quatre administrateurs de la catégorie B en la personne de:

- Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, né à L-Esch-sur-Alzette, le 2 décembre 1943, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Monsieur Marc Koeune, économiste, né à Luxembourg, le 4 octobre 1969, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Madame Nicole Thommes, employée privée, née à B-Arlon, le 28 octobre 1961, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Madame Andrea Dany, employée privée, née à D-Trier, le 14 août 1973, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

Et nomme en leur remplacement, trois nouveaux administrateurs de catégorie B:

- Monsieur Alexis De Bernardi, licencié en sciences économiques, né à Luxembourg, le 13 février 1975 et domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg;

- Monsieur Federico Innocenti, expert-comptable, né à Moncalieri-Torino (Italie), le 16 janvier 1974 et domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg;

- Monsieur Régis Donati, expert-comptable, né à Briey (France), le 19 décembre 1965 et domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Ils achèveront le mandat de leurs prédécesseurs. Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2006.

3. L'assemblée prend acte de la démission de CeDerLux-SERVICES, S.à r.l. de son mandat de Commissaire aux comptes et nomme en son remplacement Monsieur Mohammed Kara, expert-comptable, né à Oun Toub-Denaira (Algérie), le 21 juillet 1954 et domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg. Il achèvera le mandat de son prédécesseur. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2006.

4. Par votes spéciaux, décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat et gestion jusqu'à ce jour.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2004, réf. LSO-AT06771. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072202.3/693/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

BRIXSTON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 78.352.

—
Par lettre recommandée adressée le 26 août 2004 à la société BRIXSTON S.A. dont le siège social a été transféré en date du 26 août 2004 au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, la société FIDUCENTER S.A., société anonyme avec siège social à Luxembourg, 18, rue de l'Eau, a dénoncé de plein droit son contrat de domiciliation avec ladite société BRIXSTON S.A.

Pour publication, le 26 août 2004.

FIDUCENTER S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2004, réf. LSO-AT06773. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072200.2/693/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

AMAD HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 30.885.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2004, réf. LSO-AT05105, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(072378.3/657/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

METRO INTERNATIONAL LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 68.518.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 31 août 2004, réf. LSO-AT06611, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Signatures.

(072379.3/1369/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

INTERNATIONAL HOTEL LICENSING COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 153.340.000 USD.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 67.136.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 1^{er} mars 2004

Suite à la Résolution de l'associé unique de INTERNATIONAL HOTEL LICENSING COMPANY S.à r.l. («la société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion au 31 décembre 2002.
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002.
- d'allouer comme suit le bénéfice de l'exercice: 15.147.260,00 USD.
 - * 757.363,00 USD à la réserve légale.
 - * 14.389.897,00 USD à reporter.
- d'accorder décharge pleine et entière aux gérants pour toutes opérations effectuées au cours de l'exercice social se terminant au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

V. Elvinger / L. Pulse Jr

Gérant / Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00084. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072383.2//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

THE CARLYLE GROUP (LUXEMBOURG) JV, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 95.676.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 5 septembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n°1054 du 10 octobre 2003.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00388, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour THE CARLYLE GROUP (LUXEMBOURG) JV

C. Bourke

Le mandataire

(072627.3/250/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

THE CARLYLE GROUP (LUXEMBOURG) JV, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 95.676.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg, le 26 août 2004

Il résulte des décisions de l'assemblée générale annuelle de la Société du 26 août 2004:

- que le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003 ainsi que le rapport du gérant y relatif sont approuvés;
- qu'il est donné décharge au gérant actuel pour la durée de son mandat au cours de l'année qui se termine au 31 décembre 2003;
- qu'il est donné décharge aux membres actuels du conseil de surveillance pour la durée de leur mandat au cours de l'année qui se termine au 31 décembre 2003;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour THE CARLYLE GROUP (LUXEMBOURG) JV

Signature

Le mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00384. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072629.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

SGCE INVESTMENT HOLDING II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 102.664.

—
STATUTES

In the year two thousand four, on the fourth of August.

Before Us, Maître Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

SGCE HOLDING II, S.à r.l., a limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 11A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

here represented by two of its managers Mr Guy Hornick, Expert-Comptable, residing professionally in Luxembourg, 5, boulevard de la Foire and Mr Claude Schmitz, Conseil Fiscal, residing professionally in Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. A private limited liability company (société à responsabilité limitée) is hereby formed under the name SGCE INVESTMENT HOLDING II, S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office of the Company may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers (as used in these Articles, «board of managers» means the sole manager if the said board consists of a single manager only) of the Company. The registered office may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of partners (as used in these Articles, «general meeting of partners» means the sole partner if there is no more than one partner) adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Purpose. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever, including the acquisition, and granting, of licences relating to such intellectual property rights.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other group company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other group company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Art. 4. Duration. The duration of the Company is unlimited.

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or other similar event affecting one or more of its partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (12,500 EUR) represented by hundred and twenty-five (125) shares in registered form with a par value of hundred euros (EUR 100) each, all subscribed and fully paid-up.

The share capital of the Company may be increased or reduced one or more times by a resolution of the general meeting of partners, adopted in the manner required for amendment of these Articles.

Art. 6. Shares. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

If the company has more than one partner, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. Manager(s) need not be partner(s).

The managers may be dismissed at any time without cause (ad nutum).

Art. 8. Powers of the board of managers. All powers not expressly reserved by Law or these Articles to the general meeting of partners shall fall within the competence of the board of managers, which shall be empowered to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

Special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more agents, whether partners or not, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state that they were duly informed and had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by a consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are valid if approved by a majority of the votes cast. Resolutions of the board of managers shall be recorded in minutes signed by all managers present or represented at the meeting.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. Participation in a meeting by such means is deemed to constitute participation in person at such meeting.

Circular resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple counterparts of identical minutes and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of two managers of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company provided that such commitment is in compliance with these Articles and with applicable Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights. If the Company is owned by a sole partner, such partner shall have all powers conferred by Law to the general meeting of partners.

Each partner shall have voting rights in proportion to the partner's ownership interest in the Company.

Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of partners may be taken without a meeting by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the resolution. Signatures of partners may appear on a single document or on multiple counterparts of an identical resolution and may be evidenced by original or facsimile signature.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than one half of the share capital of the Company.

However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and end on the thirty-first day of December.

Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts shall be established, and the board of managers shall prepare a balance sheet setting out the Company's assets and liabilities and the profit and loss account.

The balance sheet and the profit and loss account shall be submitted for approval to the general meeting of partners who shall vote specifically as to whether discharge is given to the board of managers and, if applicable, the statutory auditors.

Art. 15. Allocation of Profits. The gross profits of the Company as stated in its annual accounting, after deduction of general expenses, amortisation and expenses, shall constitute the Company's net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be annually allocated to the statutory reserve, until the reserve is equal to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend, transfer it to the reserve or carry it forward.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be partners, appointed by resolution of the general meeting of partners, which will determine the powers and remuneration of the liquidators. Unless otherwise provided in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers available under applicable law for the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company shall be distributed to the partners in proportion to their share ownership in the Company.

VI. General provision

17. Reference is made to the provisions of applicable Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and end on 31 December 2004.

Subscription - Payment

Wherefore, SGCE HOLDING II, S.à r.l., previously named and represented as stated here above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all hundred and twenty-five (125) shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which must be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand three hundred euros (2,300.- EUR).

Resolutions of the sole partner

Immediately following the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital of the Company, passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

1) Mr Thierry Fleming, Expert-Comptable, born in Luxembourg, on the 24th of July 1948, residing professionally in Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

2) Mr Claude Schmitz, Conseil Fiscal, born in Luxembourg, on the 23rd of September 1955, residing professionally in Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

3) Mr Guy Hornick, Expert-Comptable, born in Luxembourg, on the 29th of March 1951, residing professionally in Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

2. The registered office of the Company is set at 11A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who speaks and reads English, states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version, and in case of any conflict in meaning between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le quatre août.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

SGCE HOLDING II, S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, avec siège social au 11A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

ici représentée par deux de ses gérants Monsieur Guy Hornick, Expert-Comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire et Monsieur Claude Schmitz, Conseil Fiscal, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

Laquelle comparante, ès qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les Statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination SGCE INVESTMENT HOLDING II, S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents Statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance de la Société (dans ces Statuts, «conseil de gérance» désigne le gérant si ledit conseil ne se compose que d'un seul gérant). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des associés (dans ces Statuts, «assemblée générale des associés» désigne l'associé unique lorsque la Société n'a qu'un seul associé) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans les cas où le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit, incluant l'acquisition et l'octroi de brevets concernant de tels droits de propriété intellectuelle, respectivement à ses filiales, à des sociétés affiliées, ou toutes autres sociétés.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé qui le souhaite.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s) nommé(s) par résolution de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne doivent pas nécessairement être actionnaire(s).

Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant de la Société.

Art. 9. Procédure. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit (par courrier ou télécopie) ou tous autres moyens électroniques de communication y compris le courrier électronique.

Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe de deux gérants ou par la ou les signature(s) simple ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote. Si la Société est représentée par un associé unique, cet associé exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit que ce soit par courrier, télécopie ou tous autres moyens de communication électronique y compris par courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises sans assemblée par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télécopie soit tous autres moyens de communication électronique y compris le courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par un original ou télécopie.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant ensemble, au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le conseil de gérance prépare un bilan avec l'indication des valeurs actives et passives de la Société auquel est annexé un sommaire de tous ses engagements et des dettes du/des gérants et associés à l'égard de la Société et un compte des pertes et profits.

Le bilan et le compte des profits et pertes seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des associés qui devront spécialement voter pour donner décharge au conseil de gérance, et, le cas échéant, au commissaire.

Art. 15. Affectation des bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net de la société. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus qui leur sont confiés par la loi applicable pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

17. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales de la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2004.

Souscription - Libération

SGCE HOLDING II, S.à r.l., précédemment nommée, représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'intégralité du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les cent vingt-cinq (125) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ deux mille trois cents euros (2.300,- EUR).

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérant de la Société pour une période indéterminée:

1) M. Thierry Fleming, Expert-Comptable, né à Luxembourg, le 24 juillet 1948, domicilié professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

2) M. Claude Schmitz, Conseil Fiscal, né à Luxembourg, le 23 septembre 1955, domicilié professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

3) M. Guy Hornick, Expert-Comptable, né à Luxembourg, le 29 mars 1951, domicilié professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

2. Le siège social de la Société est fixé au 11A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui parle et lit l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Hornick, Schmitz, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, vol. 21CS, fol. 82, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 août 2004.

P. Bettingen.

(072664.3/202/365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

PREMIAIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon.
R. C. Luxembourg B 91.887.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00516, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004. Signature.
(072386.3/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

**EUROPEAN RADIAL TYRE MARKET DEVELOPMENT CORPORATION, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 102.628.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the sixth of July.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

HUTCHISON WHAMPOA EUROPE INVESTMENTS, S.à r.l., incorporated under Luxembourg Law and having its registered office at 7, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, hereby represented by Mr Patrick Van Hees, jurist, with professional address at 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Thereafter, the predesignated appearing party, acting as founder, has requested the undersigned notary to draw up the Articles of Incorporation of a «société à responsabilité limitée» (limited liability partnership), which it has established as follows:

Articles of incorporation:

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability partnership company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 on «société à responsabilité limitée», as amended, and more particularly the law of December 28th, 1992 about unipersonal companies.

At any moment, the partner may join with one or more joint partners and, in the same way, the following partners may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company.

Art. 2. The Company is incorporated under the name of EUROPEAN RADIAL TYRE MARKET DEVELOPMENT CORPORATION, S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the partners.

Art. 5. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 6. The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros), represented by 500 (five hundred) shares of EUR 25.- (twenty-five euros) each.

Art. 7. The shares are freely transferable among the partners.

No transfer of shares to a non-partner may take place without the agreement of the other partners and without having been first offered to them.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the coordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Art. 8. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 9. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any partner are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Art. 10. The Company is managed by one or more managers either partners or not, appointed by the partners with or without limitation of their period of office.

Each manager shall have individually and on his single signature the full power to bind the Company for all acts within the bounds laid down by its purpose and by the law.

The powers and remuneration of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 11. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 12. The sole partner exercises the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

In case of more partners, the decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Resolutions are validly adopted when taken by partners representing more than half of the capital.

However, decisions concerning a modification of the articles of incorporation must be taken by a majority vote of partners representing the three quarters of the capital. If this majority is not attained at a first meeting, the partners are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting partners whatever majority of capital be represented.

Art. 13. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 14. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company and the profit and loss account, as also an appendix according to the prescriptions of the law in force.

Art. 15. Each partner may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 16. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The excess is distributed among the partners. However, the partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 17. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by the managers or a partner upon agreement which are vested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of debts.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the partners proportionally to the shares they hold.

Art. 18. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the partners refer to the existing laws.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31st, 2004.

Payment - Contributions

HUTCHISON WHAMPOA EUROPE INVESTMENTS, S.à r.l., sole founder prenamed, declares and acknowledges that each subscribed share has been fully paid up in cash, so that from now on the Company has at its free and entire disposal the contributions referred to above.

Proof thereof has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred euro.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined duration:

a. Mrs Susan Mo Fong Chow, Deputy Group Managing Director, residing at 9A Po Garden, 9 Brewin Path, Mid-Levels, Hong Kong,

b. Mr Simon Chi Keung To, Director, residing at 27C Po Garden, 9 Brewin Path, Mid-Levels, Hong Kong,

c. Mr Edmond Wai Leung Ho, Director, residing at 66 Rodney Court, 6-8 Maida Vale, London W9 1TJ, United Kingdom,

d. Mr Robin Cheng Khoong Sng, Director, residing at Blk 5000D, #12-14, Marine Parade Road, Singapore 449287,

e. Mr Richard Waichi Chan, Director, residing at 41, rue Sigg yu Letzebuerg, Apartment 14, L-1933 Luxembourg-Limpertsberg.

In accordance with article ten, each manager shall have individually and on his single signature the full power to bind the company for all acts within the bounds laid down by its purpose and by the law.

2) The Company shall have its registered office at L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that on request of the founder, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le six juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

HUTCHISON WHAMPOA EUROPE INVESTMENTS, S.à r.l., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7 rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant professionnellement au 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui déléguée;

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Ensuite le comparant prédésigné, agissant en qualité de fondateur, a requis le notaire soussigné de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il a arrêtés comme suit:

Statuts

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, et plus particulièrement la loi du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère initial unipersonnel de la Société.

Art. 2. La Société prend la dénomination de EUROPEAN RADIAL TYRE MARKET DEVELOPMENT CORPORATION, S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquérir tous brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur, d'octroyer aux entreprises dans laquelle la Société a un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, toutefois sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), divisé en 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément des autres associés et après leur avoir été offerte en priorité.

Pour le reste il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 9. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Art. 10. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants associés ou non, choisis par les associés avec ou sans limitation de la durée de leur mandat.

Chaque gérant aura individuellement et sous sa seule signature les pleins pouvoirs pour engager la Société pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social ou la loi.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 11. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 12. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitées.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises en assemblée.

Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettres recommandées.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Art. 13. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 14. Chaque année avec effet au 31 décembre, la gérance établit le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes les dettes actives et passives, et le compte de profits et pertes ainsi qu'une annexe conforme aux dispositions de la loi en vigueur.

Art. 15. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 16. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 17. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par les gérants ou un associé désigné et qui auront les pouvoirs les plus larges pour réaliser les actifs et régler le passif de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2004.

Libération - Apports

HUTCHISON WHAMPOA EUROPE INVESTMENTS, S.à r.l., seul fondateur prédésigné, déclare et reconnaît que chacune des parts sociales souscrites a été intégralement libérée en espèces, de sorte que les apports susmentionnés sont dès à présent à l'entière et libre disposition de la Société.

Preuve en a été apportée au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

a. Mrs Susan Mo Fong Chow, Deputy Group Managing Director, demeurant au 9A Po Garden, 9 Brewin Path, Mid-Levels, Hong Kong,

b. Mr Simon Chi Keung To, Director, demeurant au 27C Po Garden, 9 Brewin Path, Mid-Levels, Hong Kong,

c. Mr Edmond Wai Leung Ho, Director, demeurant au 66 Rodney Court, 6-8 Maida Vale, London W9 1TJ, United Kingdom.

d. Mr Robin Cheng Khoong Sng, Director, demeurant à Blk 5000D, #12-14, Marine Parade Road, Singapore 449287,

e. Mr Richard Waichi Chan, Director, demeurant au 41, rue Siggy vu Letzebuerg, Apartment 14, L-1933 Luxembourg-Limpertsberg.

En conformité avec l'article dix, chaque gérant aura individuellement et sous sa seule signature les pleins pouvoirs pour engager la société pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social ou la loi.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête du fondateur les présents statuts sont rédigés en anglais et suivis d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2004, vol. 21CS, fol. 61, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2004.

J. Elvinger.

(072074.3/211/242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

D'AMICO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 29.027.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00496, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

Signature.

(072404.3/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

CEP II TOP LUXCO, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 96.018.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 18 septembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des sociétés et associations n° 1102 du 23 octobre 2003.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00405, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CEP II TOP LUXCO

C. Bourke

Le mandataire

(072637.3/250/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

CEP II TOP LUXCO, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 96.018.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg, le 26 août 2004

Il résulte des décisions de l'assemblée générale annuelle de la Société du 26 août 2004:

- que le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003 ainsi que le rapport du conseil de gérance y relatif sont approuvés;

- qu'il est donné décharge aux gérants actuels pour la durée respective de leur mandat au cours de l'année qui se termine au 31 décembre 2003;

- que les mandats des gérants actuels M. William E. Conway, M. John F. Harris, M. Michael J. Dutton et M. Christopher Finn sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui viendra à statuer sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2004;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CEP II TOP LUXCO

C. Bourke

Le mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00398. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072634.3/250/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

MEDOSA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 3, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 102.701.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le dix-huit août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

1.- Monsieur Angelo Presti, indépendant, né à Favara, (Italie), le 4 avril 1962, demeurant à L-8311 Capellen, 122, route d'Arlon.

2.- Monsieur Franco Presti, indépendant, né à Völklingen, (Allemagne), le 7 octobre 1968, demeurant à L-8092 Bertrange, 1, rue Schauwenburg.

3.- Monsieur Adriano Presti, indépendant, né à Völklingen, (Allemagne), le 7 octobre 1968, demeurant à L-8092 Bertrange, 1, rue Schauwenburg.

4.- Madame Rosetta Presti, indépendante, né à Völklingen, (Allemagne), le 25 décembre 1964, demeurant à L-6412 Echternach, 34, rue Alferweier.

Tous les comparants sont ici représentés par Monsieur Angelo Presti, préqualifié, en vertu de trois procurations sous seing privé lui délivrées.

Les prédites procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer:

Titre I^{er}.- Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de MEDOSA, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques. La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

| | |
|--|-----|
| 1.- Monsieur Angelo Presti, indépendant, demeurant à L-8311 Capellen, 122, route d'Arlon, vingt-cinq parts sociales | 25 |
| 2.- Monsieur Franco Presti, indépendant, demeurant à L-8092 Bertrange, 1, rue Schauwenburg, vingt-cinq parts sociales | 25 |
| 3.- Monsieur Adriano Presti, indépendant, demeurant à L-8092 Bertrange, 1, rue Schauwenburg, vingt-cinq parts sociales | 25 |
| 4.- Madame Rosetta Presti, indépendante, demeurant à L-6412 Echternach, 34, rue Alferweier, vingt-cinq parts sociales | 25 |
| Total: cent parts sociales | 100 |

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2004.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est évalué à environ huit cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-2340 Luxembourg, 3, rue Philippe II.

2.- L'assemblée désigne comme gérants de la société:

- Monsieur Pascuale Volza, gérant de société, né à Luxembourg, le 25 août 1980, demeurant à L-1521 Luxembourg, 139, rue Adolphe Fischer, gérant technique;

- Monsieur Franco Presti, indépendant, né à Völklingen, (Allemagne), le 7 octobre 1968, demeurant à L-8092 Bertrange, 1, rue Schauwenburg, gérant administratif;

- Madame Rosetta Presti, indépendante, né à Völklingen, (Allemagne), le 25 décembre 1964, demeurant à L-6412 Echternach, 34, rue Alferweier, gérante administrative.

3.- La société est engagée par la signature du gérant technique jusqu'à concurrence de mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR); pour tout engagement dépassant cette contre-valeur la signature conjointe du gérant technique et d'un gérant administratif est nécessaire.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Presti, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 août 2004, vol. 527, fol. 96, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 septembre 2004.

J. Seckler.

(072964.3/231/131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

J.A.C. STORE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 2, route Nationale.

R. C. Luxembourg B 69.730.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00495, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

Signature.

(072405.3/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

MONTEREY CAPITAL I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 90.246.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la société tenue en date du 12 mai 2004 à Luxembourg que:

1. Monsieur Mark Fresson a démissionné de son mandat de gérant;

2. Monsieur Chris Barnes, né à Slough (Royaume-Uni), le 7 mai 1968, demeurant au 10, Park Vista, Londres, SE10 9LZ, Royaume-Uni est nommé gérant en remplacement du gérant démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00373. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072408.3/1035/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

AV ENGINEERING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 25A, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 58.471.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 31 août 2004, réf. LSO-AT06674, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Signature.

(072411.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

CURLYNS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 93.004.

Les statuts coordonnés ont été déposés au Registre de Commerce des Sociétés et Associations en date du 6 septembre 2004.

(072654.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

BELRON S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 71.639.

In the year two thousand and four, on the eighth of July.
Before us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of BELRON S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg (L-1724), 9B, boulevard Prince Henri, registered on the Trade and Companies Register of Luxembourg, under the number B 71.639, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on the 17 September 1999, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C of 26 November 1999, number 895. The Articles of Incorporation have been most recently amended pursuant to a deed of the undersigned notary on 17 December 2003, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C of 19 February 2004, number 209.

The meeting was opened at 3 pm with Héloïse Bock, lawyer, residing in Luxembourg,
in the chair,

The Chairman appointed Miss Rachel Uhl, jurist, residing at Luxembourg, as secretary.

The meeting elected as scrutineer Mr Patrick Van Hees, jurist, residing in Messancy, Belgium.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. Decision to convert the four million six hundred and fourteen thousand one hundred (4,614,100) B Shares, which have been transferred by an agreement dated 8 July 2004, into four million six hundred and fourteen thousand one hundred (4,614,100) A Shares, each having a par value of two Euros (EUR 2.-).

2. Decision to adopt new articles of incorporation which shall read as follows:

Chapter I.- Status and Name, Registered Office, Objects, Duration, Capital, Redemption of Shares.**Art. 1. Status and Name**

There is hereby formed a société anonyme called BELRON S.A. («the Company»).

Art. 2. Registered Office

2.1. The registered office is established in Luxembourg-City and may by resolution of the directors of the Company, be transferred from one address to another within that city. Transfers to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg may be effected by resolution of shareholders in Extraordinary General Meeting (as defined in Article 11).

2.2. The board of directors of the Company («the Board») may resolve that the Company establish branches or other offices within the Grand Duchy of Luxembourg or in any other country.

2.3. Should extraordinary events of a political, economic or social nature, which might impair the normal activities of the registered office or the easy communication between that office and foreign countries, take place or be imminent, the registered office may be transferred temporarily abroad by resolution of the Board or by declaration of a person duly authorised by the Board for such purpose. Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer of the registered office, shall remain of Luxembourg nationality.

Art. 3. Objects

3.1. The objects of the Company are to conduct the following activities:

(a) To hold participatory interests in any enterprise in any form whatsoever (without being bound by the provisions of the law of 31 July 1929 on holding companies), in Luxembourg or foreign companies, and to manage, control and develop such interests. The company may in particular borrow funds from and grant any assistance, loan, advance or guarantee to enterprises in which it has an interest or which hold an interest in the Company.

(b) To acquire negotiable or non-negotiable securities of any kind (including those issued by any government or other international, national or municipal authority), patents, copyrights and any other form of intellectual property and any rights ancillary thereto, whether by contribution, subscription, option, purchase or otherwise and to exploit the same by sale, transfer, exchange, license or otherwise.

(c) To borrow or raise money with or without guarantee and in any currency by the issue of notes, bonds, debentures or otherwise.

(d) To provide or procure the provision of services of any kind necessary for or useful in the realisation of the objects referred to above or closely associated therewith.

3.2. Any activity carried on by the Company may be carried on directly or indirectly in Luxembourg or elsewhere through the medium of its head office or of branches in Luxembourg or elsewhere.

3.3. The Company shall have all such powers as are necessary for the accomplishment or development of its objects without being bound by the provisions of the law of 31 July 1929 on holding companies.

Art. 4. Duration

Subject to the provisions of Article 22 the Company is established for an unlimited duration.

Art. 5. Capital

5.1. The Company has an issued capital of seventy-six million nine hundred and one thousand six hundred and sixty-eight Euros (EUR 76,901,668.-) divided into thirty-six million thirty-eight thousand eight hundred and fifty-five (36,038,855) A Shares having a par value of two Euros (EUR 2.-) each, and two million four hundred and eleven thousand nine hundred and seventy-nine (2,411,979) B Shares having a par value of two Euros (EUR 2.-) each, which have been fully paid up in cash.

5.2. The Company shall have an authorised capital of four million one hundred and three thousand and forty Euros (EUR 4,103,040.-) divided into two million fifty-one thousand five hundred and twenty (2,051,520) C Shares of a nominal value of two Euros (EUR 2.-) each.

5.3. The Board is hereby authorised to issue further shares so as to bring the total issued capital of the Company up to the total authorised capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such shares within a period expiring on the fifth anniversary of the publication of the deed of the notary Jean-Joseph Wagner dated 19 December 2000 in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. The period or extent of this authority may be extended by the Shareholders in Extraordinary General Meeting from time to time.

5.4. The Board is hereby authorised to determine the conditions attaching to any subscription for shares under Article 5.2. The Board is authorised to issue shares within the limits of the authorised share capital of the Company without reserving any pre-emptive subscription rights for existing shareholders.

Art. 6. Redemption of Shares

The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 7. Shares

7.1. Shares in the Company will be and shall remain in the form of registered shares.

7.2. Shares certificates may be issued, at the option of the Company, in certificates representing a single share or two or more shares.

7.3. Share certificates shall be issued to shareholders in accordance with the provisions of the law in such form and in such denominations as the Board shall determine. In the case of joint holders, one certificate, establishing the ownership of all joint owners, shall be delivered to one joint holder only. Share certificates shall be signed by two Directors.

7.4. The registered holder of any registered share shall be the owner of such share and the Company shall not be bound to recognise any other claim to or interest in any such share on the part of any other person.

Art. 8. Transfers of Shares

8.1. A shareholder may transfer its shares provided that such transfer complies with the provisions of any Relevant Agreement to which it is a party.

8.2. In the event that a B Shareholder transfers any B Shares to an A Shareholder or a member of its Corporate Group, the B Shares so transferred shall be deemed to be redesignated as A Shares upon completion of the transfer.

Chapter II.- Administration and Supervision.

Art. 9. General Meetings of Shareholders («General Meetings»)

9.1. The annual General Meeting shall take place on the last Tuesday of April of each year at three pm. If such a day is a public holiday in the place where the meeting is to be held, the meeting will be held on the next following business day in such place.

9.2. All General Meetings shall be held either at the registered office of the Company or at any other place in Luxembourg-City as indicated in the convening notice issued by the Board or the statutory auditors.

9.3. Notice of General Meetings shall set out the date, place and time of the meeting and the agenda of the meeting and shall be:

(a) either published by insertion, twice eight days apart and at least eight days before the meeting, in the Mémorial and in a newspaper of Luxembourg and shall be sent by ordinary post to all registered shareholders, at their last known address of record, at least eight days prior to the date of the meeting excluding the day of posting and the day of the meeting; or

(b) alternatively if all the issued shares are registered shares, at the option of the Company, shall instead only be sent by registered post to all registered shareholders, at their last known address of record, at least eight days prior to the date of the meeting excluding the day of posting and the day of the meeting. Where all the shareholders are present or represented and acknowledge having had prior notice of the agenda submitted for their consideration, the General Meeting may take place without convening notices.

9.4. (a) General and Extraordinary General Meetings shall be presided over by the Chairman or a Deputy Chairman of the Board of the Company (the «Chairman» or «Deputy Chairman» respectively) or, failing them, by a Director appointed by the shareholders. In the event that no Director is present at the meeting, the chairman of the meeting shall be elected by a majority of shareholders present or represented.

(b) The minutes of any General and Extraordinary General Meeting will be recorded by the secretary of the meeting, who need not be a shareholder and who shall be elected by a majority of shareholders present or represented, and, unless any shareholder who is present in person or is represented by proxy wishes to exercise his right to sign the minutes, the minutes will be signed by the chairman and the secretary only. The minutes shall record

- i) that due notice of the meeting had been properly given to (or had been waived by) all shareholders;
- ii) the number of shareholders present or represented and whether or not the meeting was quorate; and
- iii) if the meeting was quorate, that it was properly constituted and could validly deliberate on the matters set out in the agenda.

9.5. Subject to the provisions of the law, the Board shall prescribe the conditions to be met by shareholders in order to attend and vote at a General or an Extraordinary General Meeting including (without limiting the foregoing) the record date for determining the shareholders entitled to receive notice of and to vote at any such meetings.

9.6. Every shareholder may vote in person or be represented by a proxy, who need not be a shareholder.

9.7. Every shareholder shall have the right to one vote for every share held in the Company. Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

Art. 10. Powers of General Meetings

Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. The resolutions passed by such a meeting shall be binding upon all the shareholders. The General Meeting shall have the fullest powers to authorise or ratify any action relating to the Company.

Art. 11. Extraordinary General Meeting

A general meeting called in order to amend these Articles, or to do anything required either by law or by these Articles to be done at a meeting which meets certain specified conditions as to notice, quorum and majority required by law, is referred to in these Articles as an «Extraordinary General Meeting».

Chapter III.- Board and statutory auditors.**Art. 12. Board of Directors**

12.1. The Company shall be managed by a board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders (the «Board»).

12.2. Each Director, howsoever appointed, shall cease to be a Director of the Company on attaining the age of seventy (70) except to the extent that the terms of any Relevant Agreement specify otherwise.

12.3. The Board shall contain A Directors and, for so long as the B Shareholders hold at least one per cent (1%) of the issued share capital of the Company from time to time, a B Director. There shall be a minimum of two (2) A Directors. There shall be a maximum of one (1) B Director. The Shareholders may, if they so choose, appoint any other person as a C Director.

12.4. The A Directors shall be elected by the Shareholders from a list of candidates proposed by the A Shareholders. The B Director shall, subject to any Relevant Agreement, be elected by the Shareholders from a list of candidates proposed by the B Shareholders. The C Directors shall be elected by the Shareholders from a list of candidates proposed by the A Shareholders.

12.5. Subject to the provisions of any Relevant Agreement, each Director shall serve for a period of no more than six years but they shall be eligible for re-election. Directors may be dismissed at any time by the Shareholders in General Meeting or may resign but may only be replaced by another Director of the same category as the Director who was dismissed or who resigned, elected according to the same procedure as set out above.

12.6. However, in the event of a vacancy in the office of a Director as a result of death, resignation or any other reason, the remaining Directors may temporarily appoint a Director. Such appointment may only be effected out of a list of candidates proposed by the shareholders who have proposed the Director whose office has become vacant for appointment. The General Meeting shall proceed with the final election at its next following meeting.

Art. 13. Board Chairman and Deputy Chairmen

Subject to the terms of any Relevant Agreement, the Board shall elect a Chairman of the Company from among its members. It may elect one or several Deputy Chairmen from among its members. In the absence of the Chairman, the Board will be chaired by a Deputy Chairman and, failing him, by a Director elected by the Directors present or represented at the meeting.

Art. 14. Board Meetings

14.1. The Board shall meet when called upon to do so by the Chairman of the Company, a Deputy Chairman, two Directors or pursuant to any Relevant Agreement.

14.2. Each notice of a Board meeting may be sent by courier, facsimile transmission or email transmission. Written notice of any meeting of the Board must be given to the directors at least ten (10) Business Days in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice to be given forty-eight (48) hours in advance. This notice may be omitted in the case of assent of two (2) A Directors and one (1) B Director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, provided that such Directors orally inform all the other Directors of the meeting of the Board before such meeting. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board.

14.3. Any Director may attend a meeting of the Board by conference telephone or any other form of communication equipment or may be represented by another Director to whom a proxy has been given. A Director attending in any such manner shall be deemed present at the meeting. The Board may validly deliberate on the matters before it and take decisions only if a quorum is present.

14.4. The quorum for a Board meeting is two (2) A Directors present in person or by proxy.

14.5. A proxy may be given in writing, including telegram, telexcopied message, telex or any other means of communication generally accepted for business purposes. A Director may represent more than one of his colleagues.

Art. 15. Powers of the Board

15.1. Subject to any Relevant Agreement, the Board shall have full power to perform all such acts as are necessary or useful to further the objects of the Company.

15.2. Subject to any Relevant Agreement, the Board has the widest powers to act on behalf of and in the interest of the Company including all acts of management of, or of disposition on behalf of the Company. All matters which are not expressly reserved for the General Meeting of shareholders by law or by these Articles fall within the scope of the Board's authority and power.

Art. 16. Resolutions of the Board

16.1. Resolutions of the Board shall only be adopted by a majority of the votes cast. At any Board meeting at which a vote is taken each Director who is present in person or by proxy shall have one vote. If there is an equality of votes, the A Director designated in a Relevant Agreement or his proxy shall have a casting vote.

16.2. The Board may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

16.3. The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or, in his absence, by the Deputy Chairman, or by two Directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, or by two Directors.

Art. 17. Delegation of the Powers of the Board

17.1. According to article 60 of the law of tenth August nineteen hundred and fifteen on commercial companies, as amended, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholders or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the Board. The delegation to a member of the Board is submitted to prior authorisation of the General Meeting of shareholders. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

17.2. The Company will be bound in all circumstances by the joint signatures of any two Directors or by the single signature of any person appointed with special powers pursuant to Article 17.1. in relation to the exercise of those special powers.

Art. 18. Supervision of the Company

18.1. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The General Meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six years.

18.2. In the event that the criteria laid down by the law are met, the statutory auditors shall be replaced by one or more independent auditors to be appointed by the General Meeting from the members of the «Institut des Réviseurs d'Entreprises».

Chapter IV.- Financial Year, Appropriation of Profits, Interim Dividends.

Art. 19. Financial Year

The financial year of the Company shall commence on the first day of January in each year and end on the last day of December of the same year.

Art. 20. Appropriation of Profits

Five per cent (5%) shall be deducted from the annual net profits, to be appropriated to the legal reserve. This deduction shall cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund shall have reached ten per cent (10%) of the subscribed share capital. The disposal of the remainder of the annual net profits shall be determined by the annual General Meeting upon proposal by the Board.

Art. 21. Interim Dividends

Interim dividends may be distributed in accordance with the provisions of the law.

Chapter V.- Dissolution and Liquidation.

Art. 22. Dissolution

The Extraordinary General Meeting may at any time decide to dissolve the Company. The General Meeting shall appoint one or several liquidators and determine their powers and compensation.

Chapter VI.- General.

Art. 23. Applicable Law

Save as otherwise stated in these Articles, the law of tenth August nineteen hundred and fifteen on commercial companies, as amended, shall apply.

Chapter VII.- Definitions.

Art. 24. Definitions

«A Shareholder» means the means the registered holder(s) of A Shares from time to time;

«A Shares» means the ordinary shares designated A Shares in the capital of the Company from time to time;

«B Shareholder» means the registered holder(s) of B Shares from time to time;

«B Shares» means the ordinary shares designated B Shares in the capital of the Company from time to time;

«C Shares» means the ordinary shares designated C Shares in the capital of the Company from time to time;

«Business Day» means any day (except a Saturday or Sunday) on which banks in London, Brussels and Luxembourg are open for business;

«Corporate Group» means, in relation to any body corporate, that body corporate and its holding companies and subsidiaries and any subsidiaries of any such holding companies;

«Relevant Agreement» means any agreement to which shareholders (in their capacity as shareholders in the Company) and the Company are party relating to the business and affairs of the Company and/or the rights and interests of the shareholders of the Company in the shares held by them.

3. Determination of the number of statutory auditors;

4. Appointment of the directors;

5. Authorisation given to the Board to appoint one or several managing director(s) of the Company;

6. Appointment of the statutory auditor;

7. Determination of the term of office of the directors and of the statutory auditor.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders decides to convert the four million six hundred and fourteen thousand one hundred (4,614,100) B Shares, which have been transferred by agreement dated 8 July 2004, into four million six hundred and fourteen thousand one hundred (4,614,100) A Shares, each having a par value of two Euros (EUR 2.-).

Second resolution

The general meeting of shareholders decides to adopt the new articles of incorporation as set out in the agenda of the meeting.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolves that the number of statutory auditors is fixed at one (1).

Fourth resolution

The general meeting of shareholders appoints the members of the board of directors as follows:

(i) A Directors:

1) Roland D'leteren, born in Uccle, Belgium on 24 January 1942, residing at 50, rue du Mail, Brussels, Belgium;
2) Gilbert van Marcke de Lummen, born in Etterbeek, Belgium, on 28 September 1937, residing at 7 Roland Gardens, London SW7 3PE, England;

3) Jean-Marie Laurent Josi, born in Uccle, Belgium, on 10 June 1964, residing at 17, avenue des Ramiers, B-1950 Kraainem;

4) Benoit Ghiot, born in Binche, Belgium, on 19 April 1969, residing at 21, rue Baron Fallon, B-5000 Namur;

5) Jean-Pierre Bizet, born in Etterbeek, Belgium, on 29 February 1948, residing at 9, place du Petit Sablon, B-1000, Brussels;

6) Alexandre Schmitz, born in Etterbeek, Belgium, on 30 July 1970, residing at 51A, rue d'Arlon, B-1040 Brussels;

(ii) B Director:

Ronald Lubner, born in Johannesburg, South Africa, on 17 January 1934, residing at Southridge, Hook Lane, Shere GU5 92H, England;

(iii) C Directors:

1) David Meller, born in Manchester, United Kingdom, on 5 March 1966, residing at 16, the Grove, Horsell, Woking GU21 4AE, England;

2) Rodney Stanfield, born in Littleborough, United Kingdom, on 6 March 1939, residing at 6, Ashberry Drive, Warrington, WA4 4QS, England;

3) Maarten Dekker, born in Goes, Netherlands, on 12 November 1938, residing at 2 Vijverweg 2243 HS Wassenaar, Netherlands;

4) Gary Lubner, born in Johannesburg, South Africa, on 28 February 1959, residing at 18A, Frognaal Gardens, London NW3 6XA, England;

5) Bertram Lubner, born in Johannesburg, South Africa, on 11 March 1931, residing at 76 Tyrwhitt Avenue, Melrose Estate ZA-2196 Hilbe, Johannesburg;

6) William Alun Cathcart, born in Belfast, Northern Ireland, on 12 September 1943, residing at Robin Rag, Horseshoe Lane, The Common, GU6 8SH Cranleigh, Surrey, England.

Fifth resolution

The general meeting, according to article 60 of the law of tenth August nineteen hundred and fifteen on commercial companies, as amended, authorises the board of directors to delegate the daily management of the Company and the representation of the Company in relation to this management to one or several of its members.

Sixth resolution

The general meeting of shareholders resolves to appoint ERNST & YOUNG S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 47771, statutory auditor of the Company.

Seventh resolution

The general meeting of shareholders resolves that the term of office of the directors and of the statutory auditor shall end at the general meeting of shareholders called to approve the accounts of the accounting year two thousand and four (2004).

Estimate of costs

The costs which are to be borne by the Company are estimated at three thousand euros.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le huit juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BELRON S.A., ayant son siège social à Luxembourg (L-1724), 9B, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 71.639, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 septembre 1999, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C en date du 26 novembre 1999, numéro 895. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 17 décembre 2003, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C du 19 février 2004, numéro 209.

L'assemblée est ouverte à 15.00 heures sous le présidence de Héloïse Bock avocate à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Le Président nomme comme secrétaire Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique, comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

1.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Décision de convertir les quatre millions six cent quatorze mille cent (4.614.100) actions B, qui ont été cédées par contrat en date du 8 juillet 2004, en quatre millions six cent quatorze mille cent (4.614.100) actions A, chacune ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-).

2. Décision d'adopter les nouveaux statuts de la Société comme suit:

Chapitre I.- Statut, Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital, Rachat d'Actions Propres.

Art. 1^{er}. Statut et Nom

Il est formé une société anonyme sous la dénomination de BELRON S.A. («la Société»).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et peut être transféré par simple décision du conseil d'administration de la Société à une autre adresse au sein de cette ville. Les transferts à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg peuvent être effectués par une décision des actionnaires au sein d'une Assemblée Générale Extraordinaire (comme définie dans l'article 11).

2.2. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration de la Société («le Conseil») des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

2.3. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger par une décision du Conseil ou par déclaration d'une personne dûment autorisée par le Conseil à cet effet. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Objet

3.1. La Société a pour objet les activités suivantes:

(a) La prise de participation dans toute entreprise quelque soit sa forme (sans être liée par les dispositions de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding), dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et de gérer, contrôler et développer de tels intérêts. La Société pourra emprunter des fonds et accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt ou lesquelles ont un intérêt dans la Société.

(b) L'acquisition de valeurs mobilières négociables ou non-négociables de quelque type que ce soit (y compris celles émises par tout gouvernement ou autre autorité internationale, nationale ou municipale), de brevets, de droits d'auteur et de toute autre forme de propriété intellectuelle et droits y afférents, que ce soit par contribution, souscription, option, achat ou toute autre manière et leur exploitation par la vente, le transfert, l'échange, la concession ou toute autre manière.

(c) La Société pourra emprunter ou obtenir de l'argent avec ou sans garantie et dans toute devise par l'émission de bons, d'obligations ou de toute autre manière.

(d) La fourniture ou la procuration de services de toute sorte nécessaires ou utiles pour la réalisation des objets susmentionnés ou qui s'y attachent.

3.2. Toute activité poursuivie par la Société pourra être effectuée directement ou indirectement au Luxembourg ou ailleurs par le biais de son siège social ou de ses succursales au Luxembourg ou ailleurs.

3.3. La Société aura tous pouvoirs nécessaires pour l'accomplissement ou le développement de ses objets sans être liée par les dispositions de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 4. Durée

Sous réserve des dispositions de l'article 22, la Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Capital

5.1. Le capital souscrit est fixé à soixante-seize millions neuf cent un mille six cent soixante-huit euros (EUR 76.901.668,-) divisé en trente-six millions trente-huit mille huit cent cinquante-cinq (36.038.855) Actions A ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune, et deux millions quatre cent onze mille neuf cent soixante-dix-neuf (2.411.979) Actions B ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune, qui ont été entièrement libérées en espèces.

5.2. La Société a un capital autorisé s'élevant à quatre millions cent trois mille et quarante euros (EUR 4.103.040,-), représenté par deux millions cinquante et un mille cinq cent vingt (2.051.520) Actions C d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune.

5.3. Le Conseil peut émettre des actions supplémentaires de façon à ce que le total du capital social souscrit et émis de la société atteigne le total du capital autorisé, en une fois ou en tranches successives au choix du Conseil et peut accepter des souscriptions pour ces actions pendant une période de cinq (5) ans à partir de la publication de l'acte du notaire Jean-Joseph Wagner du 19 décembre 2000 dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. La durée ou la teneur de l'autorisation peut être prolongée de temps en temps par une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires.

5.4. Le Conseil peut déterminer les conditions de toute souscription d'actions dans le cadre de l'Article 5.2. Le Conseil est autorisé à émettre des actions dans la limite du capital autorisé de la Société sans réserver de droit de souscription préférentiel aux actionnaires existants.

Art. 6. Rachat d'Actions Propres

La Société peut, aux conditions et termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Actions

7.1. Les actions de la Société sont et resteront nominatives.

7.2. La Société pourra émettre des certificats d'actions représentant une action ou deux ou plusieurs actions.

7.3. Des certificats d'actions seront émis conformément aux dispositions de la loi et sous la forme et les spécifications déterminées par le Conseil. En cas de copropriété, un certificat, établissant la propriété de tous les copropriétaires, sera délivré à un seul copropriétaire. Les certificats d'actions seront signés par deux administrateurs.

7.4. La propriété de l'action nominative s'établit par l'inscription sur le registre des actions nominatives et la Société ne sera pas tenue de reconnaître un quelconque autre titre ou intérêt dans une telle action de la part de toute autre personne.

Art. 8. Transfert d'Actions

8.1. Un actionnaire peut transférer ses actions mais uniquement en conformité avec les dispositions d'un Contrat Applicable auquel il est partie.

8.2. Au cas où un Actionnaire B transfère une ou plusieurs Actions B à un Actionnaire A ou à un membre du Groupe de cet Actionnaire A, les Actions B ainsi transférées seront automatiquement converties en Actions A lorsque le transfert aura été effectué.

Chapitre II.- Administration et Surveillance.**Art. 9. Les Assemblées Générales des actionnaires («Assemblées Générales»)**

9.1. L'Assemblée Générale annuelle se tiendra le dernier mardi d'avril de chaque année à quinze heures. Si un tel jour est un jour férié légal au lieu où l'assemblée devra être tenue, elle sera tenue le jour ouvrable suivant de ce lieu.

9.2. Toutes les Assemblées Générales seront tenues soit au siège social de la Société ou dans tout autre endroit de la ville de Luxembourg indiqué dans la convocation délivrée par le Conseil ou les commissaires aux comptes.

9.3. La convocation des Assemblées Générales fixe la date, le lieu et l'heure de l'assemblée ainsi que l'ordre du jour et elle sera:

(a) publiée par annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle et au moins huit jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans un journal au Luxembourg et sera envoyée par lettre ordinaire à tous les actionnaires inscrits dans le registre des actions, à la dernière adresse en date mentionnée, au moins huit jours avant la date de l'assemblée, le jour de l'envoi et le jour de l'assemblée étant exclus; ou

(b) alternativement, si toutes les actions émises sont des actions nominatives, au choix de la Société, sera uniquement envoyée par lettre recommandée à tous les actionnaires inscrits dans le registre des actions nominatives, à la dernière adresse en date mentionnée, au moins huit jours avant la date de l'assemblée, le jour de l'envoi et le jour de l'assemblée étant exclus.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

9.4. (a) Les Assemblées Générales et les Assemblées Générales Extraordinaires sont présidées par le Président ou Vice-Président du Conseil de la Société (le «Président» respectivement «Vice-Président») ou, en leur absence, par un administrateur élu par les actionnaires. Si aucun administrateur n'est présent à l'assemblée, le Président de l'assemblée est élu par la majorité des actionnaires présents ou représentés.

(b) Les procès-verbaux de toutes les Assemblées Générales et Assemblées Générales Extraordinaires sont tenus par le secrétaire de l'assemblée, qui n'a pas besoin d'être actionnaire et qui est élu par la majorité des actionnaires présents ou représentés, et, à moins qu'un des actionnaires présents en personne ou représentés par un mandataire souhaite exercer son droit de signer les procès-verbaux, les procès-verbaux seront signés par le Président et le secrétaire seuls. Les procès-verbaux établissent:

- i) que les convocations ont été régulièrement faites à tous les actionnaires (ou si tous les actionnaires y ont renoncé);
- ii) le nombre des actionnaires présents ou représentés et si le quorum a été atteint ou non;

iii) si le quorum est atteint, que l'assemblée a été régulièrement constituée et a pu valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour

9.5. Sous réserve des dispositions de la loi, le Conseil prescrit les conditions à remplir par les actionnaires afin de pouvoir participer et voter à une Assemblée Générale ou à une Assemblée Générale Extraordinaire, y compris par exemple la date butoir pour déterminer les actionnaires qui reçoivent une convocation pour l'assemblée et qui peuvent participer au vote de l'assemblée.

9.6. Tout actionnaire pourra voter personnellement ou être représenté par un mandataire, qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

9.7. Tout actionnaire a droit à un vote par action détenue dans la Société. Sauf s'il en est disposé autrement par la loi, les résolutions de l'assemblée des actionnaires valablement convoquée sont prises à la majorité de ceux présents ou représentés.

Art. 10. Les pouvoirs des Assemblées Générales

Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Les résolutions prises par une telle assemblée lient tous les actionnaires. L'Assemblée Générale est investie des pouvoirs les plus larges pour autoriser ou ratifier tout acte qui intéresse la Société.

Art. 11. Assemblée Générale Extraordinaire

Une «Assemblée Générale Extraordinaire» est une Assemblée Générale convoquée afin de modifier ces statuts, ou afin de se conformer à une exigence de la loi ou de ces statuts, et qui doit remplir certaines conditions déterminées par la loi relatives aux convocations, au quorum et à la majorité.

Chapitre III.- Conseil d'Administration et Commissaires aux Comptes.

Art. 12. Conseil d'Administration

12.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société («le Conseil»).

12.2. Un administrateur, nommé de quelque façon que ce soit, cessera d'être administrateur lorsqu'il aura atteint l'âge de soixante-dix (70) ans, sauf si les dispositions d'un Contrat Applicable en disposent autrement.

12.3. Le Conseil comportera des administrateurs A et, tant que les actionnaires B détiendront au moins un pour cent (1%) du capital souscrit de la Société, un administrateur B. Le Conseil comportera deux (2) administrateurs A au moins. Le Conseil comportera un maximum d'un (1) administrateur B. Les actionnaires peuvent nommer d'autres personnes en tant qu'administrateurs C.

12.4. Les administrateurs A seront élus par les actionnaires sur une liste de candidats proposés par les actionnaires A. Sous réserve des dispositions d'un Contrat Applicable, l'administrateur B sera élu par les actionnaires sur une liste de candidats proposés par les actionnaires B. Les administrateurs C seront élus par les actionnaires sur une liste de candidats proposés par les actionnaires A.

12.5. Sous réserve des dispositions d'un Contrat Applicable, chaque administrateur sera élu pour un terme qui n'excédera pas six ans, mais il pourra être réélu. Les administrateurs pourront être révoqués à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires ou pourront démissionner, mais ils ne pourront être remplacés que par un autre administrateur de la même catégorie que l'administrateur qui a été révoqué ou qui a démissionné, selon la procédure prévue ci-dessus.

12.6. Cependant, au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants ont le droit de nommer provisoirement un administrateur. Cette nomination ne pourra avoir lieu qu'à partir d'une liste de candidats proposée par les actionnaires de la catégorie d'actions qui ont nommé l'administrateur dont la place est à pourvoir. L'assemblée générale, lors de sa première réunion, procédera à l'élection définitive.

Art. 13. Président et Vice-Président du Conseil

Sous réserve des dispositions d'un Contrat Applicable, le Conseil choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un ou plusieurs vice-président(s). En l'absence du président, le Conseil sera présidé par un vice-président et, à défaut de vice-président, par un administrateur élu par les administrateurs présents ou représentés à la réunion.

Art. 14. Réunions du Conseil

14.1. Le Conseil se réunira sur la convocation du président de la Société, d'un vice-président, de deux administrateurs ou conformément à un Contrat Applicable.

14.2. Chaque convocation à une réunion du Conseil peut être envoyée par porteur, télécopie ou par e-mail. Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les administrateurs au moins dix (10) Jours Ouvrables avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation qui sera donné au moins quarante-huit (48) heures à l'avance. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication de deux (2) administrateurs A et d'un (1) administrateur B, sous réserve que ces administrateurs informent oralement tous les autres administrateurs de la réunion du Conseil avant cette réunion. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

14.3. Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication ou peut se faire représenter par un autre administrateur qu'il a désigné comme mandataire. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le Conseil ne pourra délibérer ou agir valablement que si un quorum de présence est atteint.

14.4. Le quorum de présence qui doit être atteint pour le Conseil est deux (2) administrateurs A présents ou représentés.

14.5. Un mandataire pourra être nommé en désignant par écrit, y compris par télégramme, télécopie ou télex, tout autre moyen de communication généralement accepté pour le besoin des affaires. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Art. 15. Pouvoirs du Conseil

15.1. Sous réserve des dispositions d'un Contrat Applicable, le Conseil est investi de tous pouvoirs pour passer tous actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

15.2. Sous réserve des dispositions d'un Contrat Applicable, le Conseil est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes pour le compte et dans l'intérêt de la Société, y compris tous les actes d'administration et de disposition pour le compte de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil.

Art. 16. Décisions du Conseil

16.1. Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix. Chaque administrateur présent ou représenté aura une voix dans toute réunion du Conseil dans laquelle une décision est prise. En cas d'égalité de voix, l'administrateur A désigné dans un Contrat Applicable ou son mandataire aura une voix prépondérante.

16.2. Le Conseil pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

16.3. Les procès-verbaux de toutes les réunions du Conseil seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 17. Délégation de Pouvoirs du Conseil

17.1. La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les Sociétés commerciales, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du Conseil. La délégation à un membre du Conseil est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale. La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

17.2. La Société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil en vertu de l'article 17.1.

Art. 18. Surveillance de la Société

18.1. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

18.2. Dans le cas où les critères prévus par la loi sont remplis, les commissaires aux comptes seront remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises élus par l'assemblée générale au sein des membres de l'«Institut des Réviseurs d'Entreprises».

Chapter IV.- Exercice Social, Distribution des Bénéfices, Acomptes sur Dividendes.

Art. 19. Exercice social

L'exercice social commencera le premier jour de janvier de chaque année et se terminera le dernier jour de décembre de la même année.

Art. 20. Distribution des Bénéfices

Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social. L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du Conseil, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Art. 21. Acomptes sur Dividendes

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Chapitre V.- Dissolution et Liquidation.

Art. 22. Dissolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut décider à tout moment de dissoudre la Société. L'Assemblée Générale nommera un ou plusieurs liquidateurs et déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Chapitre VI.- Général.

Art. 23. Loi applicable

Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, la loi modifiée du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales sera appliquée.

Chapitre VII.- Définitions.

Art. 24. Définitions

«Actionnaire A» signifie les actionnaires propriétaires d'Actions A;

«Actions A» signifie les actions ordinaires désignées comme Actions A dans le capital social;

«Actionnaire B» signifie les actionnaires propriétaires d'Actions B;
 «Actions B» signifie les actions ordinaires désignés comme Actions B dans le capital social;
 «Actions C» signifie les actions ordinaires désignés comme Actions C dans le capital social;
 «Jour Ouvrable» signifie un jour (sauf le samedi ou le dimanche) où les banques à Londres, Bruxelles et Luxembourg sont ouvertes;

«Groupe» signifie, en relation avec une entité juridique, cette entité juridique et ses sociétés-mères et ses filiales et les filiales de ces sociétés-mères;

«Contrat Applicable» signifie un contrat auquel les actionnaires (dans leur capacité d'actionnaires de la Société) et la Société sont parties et qui a trait aux affaires de la Société et/ou aux droits et intérêts des actionnaires de la Société dans les actions détenues par eux.

3. Détermination du nombre de commissaires aux comptes;

4. Nomination des administrateurs;

5. Autorisation donnée au conseil d'administration de nommer un ou plusieurs administrateur-délégué(s) de la Société;

6. Nomination du commissaire;

7. Détermination de la durée des mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de convertir les quatre millions six cent quatorze mille cent (4.614.100) actions B, qui ont été cédées par contrat en date du 8 juillet 2004, en quatre millions six cent quatorze mille cent (4.614.100) actions A, chacune ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-).

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'adopter les nouveaux statuts de la Société ainsi qu'ils sont reproduits dans l'ordre du jour de l'assemblée.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide que le nombre de commissaires aux comptes est fixé à un (1).

Quatrième résolution

L'assemblée générale nomme les membres du conseil d'administration comme suit:

(i) Administrateurs A:

1) Roland D'Ieteren, né à Uccle, Belgique, le 24 janvier 1942, demeurant au 50, rue du Mail, Bruxelles, Belgique;

2) Gilbert van Marcke de Lummen, né à Etterbeek, Belgique, le 28 septembre 1937, demeurant au 7 Roland Gardens, London SW7 3PE, Royaume-Uni;

3) Jean-Marie Laurent Josi, né à Uccle, Belgique, le 10 juin 1964, demeurant au 17, avenue des Ramiers, B-1950 Kraai-nem;

4) Benoit Ghiot, né à Binche, Belgique, le 19 avril 1969, demeurant au 21, rue Baron Fallon, B-5000 Namur;

5) Jean-Pierre Bizet, né à Etterbeek, Belgique, le 29 février 1948, demeurant au 9, place du Petit Sablon, B-1000, Bruxelles;

6) Alexandre Schmitz, né à Etterbeek, Belgique, le 30 juillet 1970, demeurant au 51A, rue d'Arlon, B-1040 Bruxelles;

(ii) Administrateurs B:

Ronald Lubner, né à Johannesburg, Afrique du Sud, le 17 janvier 1934, demeurant au Southridge, Hook Lane, Shere GU5 92H, Royaume-Uni;

(iii) Administrateurs C:

1) David Meller, né à Manchester, Royaume-Uni, le 5 mars 1966, demeurant au 16, the Grove, Horsell, Woking GU21 4AE, Royaume-Uni;

2) Rodney Stanfield, né à Littleborough, Royaume-Uni, le 6 mars 1939, demeurant au 6, Ashberry Drive, Warrington, WA4 4QS, Royaume-Uni;

3) Maarten Dekker, né à Goes, Pays-Bas, le 12 novembre 1938, demeurant au 2 Vijverweg 2243 HS Wassenaar, Pays-Bas;

4) Gary Lubner, né à Johannesburg, Afrique du Sud, le 28 février 1959, demeurant au 18A, Froggnal Gardens, London NW3 6XA, Royaume-Uni;

5) Bertram Lubner, né à Johannesburg, Afrique du Sud, le 11 mars 1931, demeurant au 76 Tyrwhitt Avenue, Melrose Estate ZA-2196 Hilbe, Johannesburg;

6) William Alun Cathcart, né à Belfast, Irlande du Nord, le 12 septembre 1943, demeurant à Robin Rag, Horseshoe Lane, The Common, GU6 8SH Cranleigh, Surrey, Royaume-Uni.

Cinquième résolution

L'assemblée générale, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du dix août mille neuf cent quinze concernant les Sociétés commerciales, autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de nommer ERNST & YOUNG S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.771, en tant que commissaire aux comptes de la Société.

Septième résolution

L'assemblée générale décide que les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'année deux mille quatre (2004).

Evaluation des frais

Le montant des frais incombant à la Société en raison des présentes est évalué approximativement à trois mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présente acte.

Signé: H. Bock, R. Uhl, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2004, vol. 144S, fol. 43, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2004.

J. Elvinger.

(073239.3/211/656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

BELRON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 71.639.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(073241.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

AGORANET HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 72.913.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 août 2004,

les mandats des administrateurs:

- MONTEREY SERVICES S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

- Monsieur Robert Hovenier, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

ont été renouvelés pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Le mandat du Commissaire aux Comptes:

- COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg,

a été renouvelé pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Luxembourg, le 10 août 2004.

Pour AGORANET HOLDING S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2004, réf. LSO-AT06690. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072566.3/029/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

AOYAMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 72.295.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du conseil d'administration du 1^{er} septembre 2004 que:

- Le siège social de la société est transféré au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00366. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072412.3/727/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

GEMMA TRANS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 60.751.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 31 août 2004, réf. LSO-AT06671, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Signature.

(072414.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

CARNEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 82.764.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 27 août 2004, réf. LSO-AT06415, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

(072748.3/710/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

CARNEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 82.764.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 30 juillet 2004

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de CARNEL S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2003;

- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003;

- d'affecter les résultats comme suit:

. perte à reporter: EUR 31.935,46

- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 2003;

- les actionnaires étant tous présents ou représentés, de continuer les activités de la société suite à la perte réalisée pour 2003 excédant 75% du capital souscrit.

Luxembourg, le 30 juillet 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2004, réf. LSO-AT06419. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072749.2//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

TEMTRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 49.797.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00584, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIRELUX S.A.

Signature

(072417.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

GANGOLF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2413 Luxembourg, 35, rue du Père Raphaël.
R. C. Luxembourg B 54.639.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00608, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(072422.3/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

JDP LUX S.A., Société Anonyme.

Capital: EUR 85.000,-.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 34, rue du Curé.
R. C. Luxembourg B 83.604.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, réf. LSO-AS08659, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JDP LUX S.A.

Compagnie Aérienne

Signature

(072481.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

JDP LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 34, rue du Curé.
R. C. Luxembourg B 83.604.

Procès-verbal du Conseil d'Administration tenu le 21 juillet 2004 à 14.00 heures au siège social

Sont présents:

Monsieur André Palau, Administrateur

Monsieur François Michaud, Administrateur

Monsieur Guy Massin, Administrateur

Madame Kapka Rauch, Administrateur

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur André Palau. L'ordre de jour est le suivant:

1. Renouvellement de la nomination d'un administrateur délégué pour la société JDP LUX S.A.

Le Conseil d'Administration a pris la résolution suivante:

Conformément à l'autorisation qui lui est conférée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 juillet 2004, le conseil d'administration décide de nommer Monsieur Guy Massin, demeurant 4 avenue du Vercors, à F-91420 Morangis (France), administrateur délégué de la société JDP LUX S.A., domiciliée au 34, rue du Curé à L-1368 Luxembourg. Monsieur Guy Massin pourra engager la société sous sa signature unique pour toute opération et tout acte dans le cadre de l'objet social.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Conseil est levé à 14.30 heures.

Le Conseil d'Administration

A. Palau / J.- F. Michaud / G. Massin / K. Rauch

Administrateur / Administrateur / Administrateur délégué / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, réf. LSO-AT06099. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072476.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

COMPAGNIE PRIVEE COMMERCIALE INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 44.374.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU0011, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2004.

Pour COMPAGNIE PRIVEE COMMERCIALE INTERNATIONALE S.A.
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(072625.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

COMPAGNIE PRIVEE COMMERCIALE INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 44.374.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00012, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2004.

Pour COMPAGNIE PRIVEE COMMERCIALE INTERNATIONALE S.A.
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(072624.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

HOTEL SIMON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 52, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 85.267.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00609, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(072424.3/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

PENELOPE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 79.472.

Suivant une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 30 juin 2004 de la société PENELOPE INVESTMENTS S.A., il a été décidé:

Première résolution

Sont nommés membres du conseil d'administration les personnes suivantes:

- 1) M. Pieter Bogaardt, employé privé, né le 22 novembre 1948 et demeurant à 98000 Monaco, Emilie Palace, 3, avenue Princesse Grace,
- 2) M. André Th. Van der Plas, directeur, né le 6 septembre 1962 et demeurant à NL-2554 Den Haag, 91, Pyrolalaan,
- 3) M. Emile Wirtz, employé privé, né le 27 septembre 1963 et demeurant à L-6140 Junglinster, 26, rue du Village.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes de la société:

FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA, S.à r.l., établie à L-1026 Luxembourg, 11b, boulevard Joseph II.

Troisième résolution

Le siège social de la société est transféré à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

Luxembourg, le 30 juin 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02674. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072600.3/4185/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

BRISTOL-MYERS SQUIBB LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin.

R. C. Luxembourg B 89.589.

Résolution écrite de l'associé unique prise le 2 juin 2004

BRISTOL-MYERS SQUIBB PHARMACEUTICALS NETHERLANDS HOLDINGS B.V., une société soumise à la loi néerlandaise ayant son siège social au 9 Vijzelmolenlaan, 3447GX, Woerden, Pays Bas, associé unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- 1) Le rapport du Conseil de Gestion pour les comptes se terminant au 31 décembre 2003 est approuvé.
- 2) Les comptes sociaux de la société pour la période se terminant au 31 décembre 2003 sont approuvés.
- 3) Les décisions du Conseil de Gestion en date du 11 décembre 2003 de procéder à une distribution de dividendes intérimaires sont ratifiées. Il est décidé de ne pas procéder à des distributions additionnelles pour l'année 2003. L'Assemblée constate que suite à cette distribution, des dividendes d'un montant total de EUR 16.315.186,- ont été déclarés et payés.

Il est décidé de compenser les pertes reportées d'un montant de EUR 395.628.088,- et de reporter le profit restant d'un montant de EUR 927.683.489,- pour l'année 2003. Le montant du profit reporté au 31 décembre 2003 s'élève en conséquence à EUR 927.683.489,-.

- 4) Décision de donner décharge aux Gérants pour l'accomplissement de leur mandat pour l'année se terminant au 31 décembre 2003.

5) Décision d'élire et/ou de confirmer l'élection en tant que Gérants A de la société pour la période se terminant par l'approbation des comptes annuels relatant l'année 2004:

- M. Gary Lewbel, né le 26 février, 1958 à New York (U.S.A), résidant au 345 Park Avenue, New York, NY 10019, USA.

- Mme Christine Cuisine, né 12 janvier, 1950 à Paris (France), résidant au 3, rue Joseph Monier, F-92506 Rueil-Malmaison, France

- M. John Anthony Lawrence, né le 23 mars 1963 à Gustine en Californie, résidant au 8 Watery Lane Swords Dublin 2 Irlande.

Décision d'élire et/ou de confirmer l'élection en tant que Gérants B de la société pour la période se terminant par l'approbation des comptes annuels relatant l'année 2008:

- M. Robert-Jan Schol, né le 1^{er} août 1959 à Delft en Hollande, résidant au 31A, rue du Golf L-1638 Luxembourg.

- M. Paul van Baarle, né le 15 septembre 1958 à Rotterdam en Hollande, résidant au 30, boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg.

- M. Patrick van Denzen, né le 28 février 1971 à Geleen en Hollande, résidant au 13, rue Rudy Herber L-1749 Howald Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

BRISTOL-MYERS SQUIBB LUXEMBOURG, S.à r.l.

P. van Denzen

Gérant B

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2004, réf. LSO-AT06335. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072443.3/683/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 32.771.

Faisant suite à l'assemblée générale du 26 avril 2004, sont renommés administrateurs:

Gary E. Enos, Chairman

Timothy J. Caverly,

Julian J.H. Presber,

Joseph L. Hooley,

Stefan Gavell,

Peter O'Neill,

Lisa Wolf

Est renommé Commissaire aux Comptes:

ERNST & YOUNG S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2004, réf. LSO-AU00699. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072659.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

PRODEX CONSULTING INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 95.743.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 31 août 2004, réf. LSO-AT06706, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(072887.3/655/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

PRODEX CONSULTING INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,-.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 95.743.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 30 juillet 2004

Il résulte des décisions prises par les Associés en date du 30 juillet 2004 que:

- Les bilan et comptes de pertes et profits au 31 décembre 2003 sont approuvés.
- Décharge est donnée au Gérant pour l'exercice de son mandat au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2004, réf. LSO-AT06703. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072892.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

MANDELO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 69.072.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du conseil d'administration du 1^{er} septembre 2004 que:

- Le siège social de la société est transféré au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00402. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072453.3/727/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

ELITEK S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 47.916.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00308, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2004.

ELITEK S.A.

Signatures

Administrateurs

(072612.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

54233

JARVIS FINANCIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 84.779.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00037, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2004.

Signature.

(072534.3/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

JARVIS FINANCIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 84.779.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00036, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2004.

Signature.

(072536.3/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

JARVIS FINANCIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 84.779.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 3 mai 2004

Troisième résolution

L'Assemblée constate à la lecture des comptes annuels 2002 de la Société que les pertes reportées de la société, y compris les pertes de l'exercice 2002, atteignent 50% du capital social.

L'Assemblée constate à la lecture des comptes annuels 2003 de la Société que les pertes reportées de la société, y compris les pertes de l'exercice 2003, atteignent 75% du capital social.

Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'Assemblée décide de continuer les activités de la Société et de ne pas dissoudre celle-ci.

Pour la société

A. Monti

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00035. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072535.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

INFOTECHNIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 15, rue des Scillas.
R. C. Luxembourg B 49.686.

Constituée par-devant Me Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 29 décembre 1994, acte publié au Mémorial C n° 144 du 31 mars 1995, modifiée par-devant le même notaire en date du 24 mars 1995, acte publié au Mémorial C n° 317 du 11 juillet 1995, modifiée par-devant le même notaire en date du 5 mars 1997, acte publié au Mémorial C n° 366 du 9 juillet 1997, modifiée par-devant le même notaire en date du 26 mai 1998, acte publié au Mémorial C n° 660 du 17 septembre 1998, modifiée par-devant Me Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 28 septembre 2000, acte publié au Mémorial C n° 236 du 30 mars 2001, modifiée par-devant Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 18 décembre 2003, acte publié au Mémorial C n° 120 du 29 janvier 2004.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00629, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INFOTECHNIQUE S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(072983.3/1261/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

THEMA PRODUCTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 8, rue de l'Etang.
R. C. Luxembourg B 93.164.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2004, réf. LSO-AT04388, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Signature.

(072522.3/4185/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

MOBICOM HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 98.739.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2004, réf. LSO-AT04402, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Signature.

(072553.3/4185/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

EUROPEAN PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 64.933.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2004, réf. LSO-AT05598, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Signature.

(072555.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

RENTCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 64.361.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2004, réf. LSO-AT04391, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Signature.

(072556.3/4185/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

INTERNATIONAL TELECOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 95.784.

Le texte existant de la rubrique «Associé» concernant GEMS TRUSTEES LIMITED, est à modifier comme suit, suite au changement de dénomination sociale de GEMS TRUSTEES LIMITED:

«HERITAGE TRUSTEES LIMITED, Caledonia House, 8, Caledonia Place, St Hélier, Jersey, JE4 9YL».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour réquisition,

HALSEY GROUP, S.à r.l.

Le Domiciliataire

K. Segers / C. Gammal

Gérante / Membre du Comité exécutif

A. Schwachtgen

Notaire

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00506. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(072907.3/230/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

GEOMAP BENELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 20.000,-.**Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.
R. C. Luxembourg B 77.811.*Extrait du rapport de gestion aux associés sur les comptes sociaux
arrêtés au 31 décembre 2002, en date du 4 mars 2004*

Les associés, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du gérant en date du 4 mars 2004, ont pris les résolutions suivantes:

Les comptes clôturés au 31 décembre 2002 ainsi que l'affectation du résultat ont été approuvés;

Le résultat de l'exercice est affecté de la façon suivante:

| | |
|--|---------------|
| - Distribution de dividendes bruts | 20.000,00 EUR |
| - Réserve impôt sur la fortune imputé. | 1.887,50 EUR |
| - Résultats reportés. | 30.271,25 EUR |

Décharge est donnée au gérant pour l'exécution de son mandat jusqu'au 31 décembre 2002.

Pour réquisition et publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

GEOMAP BENELUX, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00238. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072565.2//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

DRAYTON S.A., Société Anonyme.Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 41.520.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00306, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2004.

DRAYTON S.A.

Signatures

Administrateurs

(072613.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

HELKIN INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 36.799.

Le bilan au 30 septembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00303, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2004.

HELKIN INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(072614.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

BEATTON HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 97.805.

Les statuts coordonnés ont été déposés au Registre de Commerce des Sociétés et Associations en date du 6 septembre 2004.

Signature.

(072647.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

ADALCA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 63.381.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00010, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2004.

ADALCA S.A.

Signatures

Administrateurs

(072628.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

EUROPEAN BUSINESS ACTIVITIES, Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 49.336.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00007, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

EUROPEAN BUSINESS ACTIVITIES

Signatures

Administrateurs

(072633.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

HELKIN INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 36.799.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 5 février 2003

- LOUV, S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est nommée comme nouvel administrateur en remplacement de Madame Françoise Stamet, décédée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Luxembourg, le 5 février 2003.

Certifié sincère et conforme

HELKIN INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00302. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072640.3/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

TRIBECA INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 79.480.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 18 juillet 2003 a élu comme administrateurs: WAVERTON GROUP LIMITED, STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED et BIREFIELD HOLDING LIMITED et comme commissaire aux comptes ROTHLEY COMPANY LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2004.

Pour TRIBECA INVESTMENT HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2004, réf. LSO-AT05755. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072644.3/1021/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

H.V.H. FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 39.832.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00006, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

H.V.H. FINANCE S.A.

Signatures

Administrateurs

(072636.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

COMPAGNIE PRIVEE COMMERCIALE INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 44.374.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 21 mars 2003

- La cooptation de Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant au 109, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Giancarlo Cervino, démissionnaire est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005.

Luxembourg, le 21 mars 2003.

Certifié sincère et conforme

COMPAGNIE PRIVEE COMMERCIALE INTERNATIONALE S.A.

Signature / Signature

Administrateur A / Administrateur B

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00001. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072645.3/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

EUROPEAN BUSINESS ACTIVITIES, Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 49.336.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 16 mai 2003

La cooptation de la société LOUV, S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, ayant son siège au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, en tant qu'administrateur en remplacement de la société FINIM LIMITED, démissionnaire est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.

Luxembourg, le 6 mai 2003.

Certifié sincère et conforme

EUROPEAN BUSINESS ACTIVITIES

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00002. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072646.3/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

ANALYTICAL BIOVENTURES S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 89.265.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00374, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES, Société anonyme

Signature

(072653.3/1005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

COGE S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.
R. C. Luxembourg B 53.231.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution, reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 août 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2004, volume 144S, folio 86, case 9, que la société anonyme holding COGE S.A. HOLDING, avec siège social à L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman, a été dissoute, que sa liquidation est close, les livres et documents sociaux étant conservés pendant cinq ans à Luxembourg, à l'ancien siège de la société.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

E. Schlessler.

(072683.3/227/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

INVISTA NORTH AMERICA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 34.558.900,-

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 67.095.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions du Conseil de gérance de la Société prises en date du 20 août 2004, que le siège social de la Société est transféré au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, et ce avec effet à partir du 1^{er} septembre 2004.

Münsbach, le 2 septembre 2004.

Pour extrait conforme

ERNST & YOUNG

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2004, réf. LSO-AU00667. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072684.3/556/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

MassMutual EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2013 Luxembourg, 3, rue du Fossé.
R. C. Luxembourg B 26.334.

Il résulte d'une décision du conseil d'administration du 7 mai 2003 que la décision suivante a été prise:

Le siège social de la société est transféré avec effet au 7 mai 2003 à L-2013 Luxembourg, 3, rue du Fossé.

Luxembourg, le 31 août 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00380. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072650.3/250/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

KIRCHBERG HANDELS GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 42.236.

Suite à la cession de parts du 1^{er} avril 2004, le capital de la S.à r.l. susmentionnée est réparti comme suit:

| | |
|------------------------------------|--------------------|
| NEW VENTURES INVESTMENTS ApS | 499 parts sociales |
| LYBRA HOLDING S.A. | 1 part sociale |

C. Floiou

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2004, réf. LSO-AU00674. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072655.3/759/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

MERC-INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 64.939.

Les statuts coordonnés ont été déposés au Registre de Commerce des Sociétés et Associations en date du 6 septembre 2004.

Signature.

(072656.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

EUROCONTINENTAL CORPORATION HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 49.355.

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 27 août 2004, que la fiduciaire HORSBURGH & CO S.A. dénonce avec effet immédiat le siège social de la société anonyme holding EUROCONTINENTAL CORPORATION HOLDING S.A. au 15-17 avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour le compte

HORSBURGH & CO S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2004, réf. LSO-AU00677. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072657.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

UNI-GLOBAL, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 38.908.

Extrait des délibérations du Conseil d'Administration du 22 mars 2004

Monsieur Nico Thill a été coopté Administrateur, en remplacement de Monsieur Alessandro Gagliardi, démissionnaire.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 avril 2004

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an.

Composition du Conseil d'Administration:

Messieurs Patrick Fenal Président

Antoine Calvisi

Régis Martin

Nico Thill

Madame Isabelle Borello

Réviseur d'Entreprises:

ERNST & YOUNG

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00564. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072691.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

ACCURATE SOFTWARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 4, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 81.879.

Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 août 2004, réf. LSO-AT06314, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

Signature.

(072668.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

DALIA INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.
R. C. Luxembourg B 84.978.

Monsieur Régis Butryn démissionne de sa fonction d'Administrateur de la société DALIA INVEST S.A. à compter de ce jour.

Sainte Marie aux Chênes, le 2 septembre 2004.

R. Butryn.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2004, réf. LSO-AU00647. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072701.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

THOMSON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 7, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 79.011.

L'assemblée générale décide de réélire tous les administrateurs en fonction pour un nouveau mandat qui se terminera à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2005.

L'assemblée générale décide de réélire PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxembourg comme commissaire pour un nouveau mandat qui se terminera à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour THOMSON INTERNATIONAL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2004, réf. LSO-AU00792. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072825.3/267/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

IAM HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard royal.
R. C. Luxembourg B 101.930.

Extrait de l'Assemblée générale extraordinaire du 13 août 2004

La société PENROSE INC. a cédé chacune des 12.400 parts sociales qu'elle possède dans la société précitée selon le partage suivant:

- 2.704 parts à Monsieur Dan Hallström, qui dispose en conséquence et à partir de ce jour de 2.937 parts sociales dans le capital de la société.

- 2.704 parts à Monsieur Erland Sköldborg, qui dispose en conséquence et à partir de ce jour de 2.937 parts sociales dans le capital de la société.

- 2.704 parts à la société SEAGULL INVEST, S.à r.l. dont le siège social est au 25B, boulevard royal, L-2449 Luxembourg qui dispose en conséquence et à partir de ce jour de 2.937 parts sociales dans le capital de la société.

- 2.704 parts à la société LOPO INVEST, S.à r.l. dont le siège social est au 25B, boulevard royal, L-2449 Luxembourg qui dispose en conséquence et à partir de ce jour de 2.937 parts sociales dans le capital de la société.

- 791 parts sociales à Monsieur Douglas Bergh, qui dispose en conséquence et à partir de ce jour de 859 parts sociales dans le capital de la société.

- 793 parts sociales à la société LOMBARD INTERNATIONAL ASSURANCE S.A. dont le siège social est au 2, rue de Trèves, L-2633 Senningerberg, qui dispose en conséquence et à partir de ce jour de 793 parts sociales dans le capital de la société.

Luxembourg, le 13 août 2004.

IAM HOLDING, S.à r.l.

P. Vansant

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2004, réf. LSO-AU00798. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072739.3/221/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.
